

# Cahier des charges du Championnat de France UNSS de Kitesurf



## Préambule

Le championnat est organisé conformément aux règles en vigueur à l'UNSS. Les dates de la compétition sont fixées sur proposition de l'organisateur par la Direction nationale, dans les jours qui suivent la rentrée scolaire des vacances de printemps de la dernière zone. L'organisateur du championnat est responsable de l'ensemble des opérations visant à la mise en œuvre des compétitions, de l'hébergement et des transports locaux. Dès le mois de septembre, il établit le budget prévisionnel de la manifestation, renseigne le cahier des charges et s'y réfère pour mettre en œuvre l'organisation du championnat.

Il s'assure de la constitution d'une équipe fiable et disponible pour l'aider dans les différentes tâches et dans les missions qui lui sont confiées.

## Complément au règlement sportif de l'UNSS

Le complément au règlement sportif de l'UNSS est validée chaque année par la C.M.N à travers un document annexe (cf. annexe 1). Sa vocation est de :

- Rappeler des dispositions générales du règlement sportif UNSS en vigueur
- Définir les éléments complémentaires et spécifiques liées à l'organisation des championnats de France : spécificité du site de pratique, équipements individuels nécessaires, zones d'entraînement...

## Nombre de participants

### Championnat Excellence

35 à 60 participants (joueurs + J.O + J.O académiques + accompagnateurs) par catégorie d'âge et de sexe

Lycée Garçons et Filles :

6 à 12 équipes de 2 à 6 kitesurfeurs sont qualifiées, en fonction des engagements parvenus à la DN UNSS.

Collège Garçons et Filles :

6 à 12 équipes de 2 à 6 kitesurfeurs sont qualifiées, en fonction des engagements parvenus à la DN UNSS.

## Organisation générale

- Rappel

Rappel général du principe des épreuves combinées : à détailler

- Avant la compétition

## Réunion du comité d'organisation

L'organisateur prévoit la réunion de l'ensemble des participants :

- Les accompagnateurs et représentants des équipes
- Le représentant de l'UNSS
- Les membres de la CMN présents sur le championnat
- Le ou les représentants de la FFVL

## Réunion des jeunes officiels

L'organisateur prévoit la réunion des Jeunes officiels d'équipe. Sont également présents à cette réunion :

- Les superviseurs désignés des J.O
- Le responsable Arbitrage du championnat
- Les représentants de la FFVL
- Le représentant de l' UNSS

## **Programme général de la compétition**

### **Moyens humains**

L'organisateur communique à l'UNSS les noms du ou des responsables de la compétition :

Il constitue le Comité d'organisation, composé de 3 personnes au moins, chargées de coordonner :

- L'accueil et l'administration générale
- Les transports
- L'hébergement et la restauration
- Le dossier technique et sportif (licences, matériel...)

Il désigne les jurys qui officieront durant la compétition :

- Directeur de course des épreuves nautiques collège
- Directeur de course des épreuves nautiques lycée
- Directeur de course des épreuves terrestres collège
- Directeur de course des épreuves terrestres lycée
- Délégué sportif
- Référénts arbitres et beach marshall

L'organisateur organise la sécurité de la manifestation en élaborant l'annuaire tél. de la manifestation (salles, responsables, services de secours, hôpital, services techniques municipaux, hébergements...)

### **Exigences matérielles**

L'organisateur vérifie les éléments matériels suivants :

En amont des épreuves, les différents directeurs de course auront la charge de vérifier les équipements individuels définis en annexe 1.

### **Secrétariat du championnat**

La gestion de la compétition est organisée au secrétariat installé si possible sur le lieu de la compétition. Il est équipé d'un photocopieur, lignes téléphoniques, un ordinateur avec logiciel Excel (tableaux types fournis par la CMN)

La gestion sportive est informatisée.

Personnel de secrétariat :

- Secrétariat général et administration du championnat : 2 personnes au minimum
- Suivi de la (des) compétition (s) : 1 personne par compétition
- Suivi des jeunes arbitres : 1 personne par compétition
- Standard téléphonique et résultats : 1 personne par compétition
- Gestion des J.O : 1 personne par compétition